

ARTICLE 1 : Dès la signature du présent contrat et après parfait paiement du montant total dû, l'adhérent muni de sa carte de membre à l'association, est autorisé à assister aux cours de gymnastique aquatique dans le cadre des horaires fixés.

ARTICLE 2 : Le montant total à payer est réparti comme suit :

	Adhésion	Cotisation	Total
LISTE DES TARIFS			
CLASSIQUE 1 à 3 séances/semaine	110 €	189€	299€

**

Prix par personne

L'association n'assure pas les cours pendant les vacances scolaires.

Pour toute personne adhérant à l'association en cours d'année il sera procédé à un prorata sur le montant des cours et de l'adhésion. L'adhésion est valable de la date de signature du présent contrat au 31 août 2024.

ARTICLE 3 : Dès la signature du contrat, l'engagement des deux parties est ferme et définitif pour la période considérée. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

ARTICLE 4 : Lors de son inscription, l'adhérent s'engage à fournir un certificat de non contre-indication médicale à la pratique de la gymnastique aquatique. Un délai de 15 jours sera toléré. Toute inaptitude à la pratique de ce sport déclarée postérieurement à ce délai ne pourra donner lieu à un report ou un remboursement en tout ou partie de l'abonnement.

ARTICLE 5 : L'association Aqua B/AQUANOVA est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel, conformément à l'article 37 de la loi du 16 juil-let 1984. La responsabilité d'Aqua B/AQUANOVA ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité de la piscine et de l'association Aqua B/AQUANOVA.

ARTICLE 6 : L'adhérent reconnaît à la direction le droit d'exclure de l'association sans préavis ni indemnité toute personne dont l'attitude ou le comportement serait contraires aux bonnes mœurs, notamment gênants pour les autres membres, non conformes au présent règlement.

ARTICLE 7 : L'adhérent reconnaît l'obligation de respecter les consignes suivantes : Le port du maillot de bain, l'interdiction de fumer à l'intérieur, le port du bonnet de bain - Le maillot intégral n'est pas accepté.

ARTICLE 8 : Les maillots de bain et chaussures doivent être propres et ils ne peuvent servir de vêtement habituels en dehors des lieux de baignade. Seuls les slips de bain et boxers, maillots de bain couvrant de la poitrine aux hanches sont autorisés.

ARTICLE 9 : En dehors du forfait de base, l'association Aqua B/AQUANOVA peut proposer des activités complémentaires dont les différentes formules feront l'objet de contrats séparés.

ARTICLE 10 : Les personnes extérieures bénéficiant d'une invitation ou d'une séance d'essai, sont soumises au même règlement que les membres inscrits, et devront déposer une pièce d'identité pendant leur séance.

ARTICLE 11 : Les enfants sont sous la seule et entière responsabilité de leurs parents.

ARTICLE 12 : Le traitement informatique du dossier de l'adhérent, dans le cadre de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, lui ouvre un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier.

ARTICLE 13 : L'adhérent déposera ses affaires dans des vestiaires destinés à cet effet et ne faisant l'objet d'aucune surveillance spécifique. Des casiers individuels sont mis à disposition. L'utilisation de ses casiers étant sous la seule responsabilité de l'adhérent, celui-ci renonce à engager la responsabilité d'Aqua B/AQUANOVA pour tout vol ou tout dommage qu'il pourrait subir de ce fait. L'adhérent reconnaît avoir été informé des risques encourus par le dépôt d'objets de valeur dans des vestiaires communs.

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CP / VILLE :

TELEPHONE : PORTABLE :

L'abonnement est à durée déterminée valable du au 31 août 2024.

Cet abonnement est payable à la signature du présent contrat et constitue un engagement ferme et définitif pour la période indiquée ci-dessus.

La prestation consiste en un cours de gymnastique aquatique, dispensé par des maîtres nageurs diplômés, à raison deséances de 45 minutes par semaine (sauf vacances scolaires cf. article 2 du présent contrat).

JOUR 1 : HORAIRE 1 :

JOUR 2 : HORAIRE 2 :

Je soussigné(e).....

Déclare souscrire un contrat d'abonnement nominatif et incessible avec l'association AQUANOVA, dans les conditions indiquées ci-dessus. J'ai entièrement pris connaissance du règlement général de l'association et m'engage à le respecter.

Je reconnais avoir été informé(e) par AQUANOVA, et ce conformément à l'article 38 de la loi 1984, de mon intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne, ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel.

Fait à Le en deux exemplaires

Signature de l'adhérent précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du SECRETAIRE de l'association

Patrick Jaquet